



1176 - Se raser la barbe par obéissance aux parents

question

Je suis un jeune musulman et je veux laisser pousser ma barbe. Mais mon père s'y oppose farouchement. Dois-je obéir à mon père ou laisser pousser la barbe ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

le rasage de la barbe est interdit. Il n'est pas permis de le faire pour obéir à un père ou un chef, car l'obéissance doit s'inscrire dans un cadre légal. A ce propos, le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **Pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur.**